

COMMUNE DE HAUSSONVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 AVRIL 2023

Convocations faites le
28/03/2023
Délibérations affichées le
07/04/2023

N° Délib : 03/2023

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - COMMUNE

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

Etaient présents : *CANILLAS Benjamin – CLERC Myriam – GOGUET Audrey - JUNGER Mathieu – KREITER Pascal – NICOT Kévin – ROUYER Gilbert – SIMANSKI Yolande*

Etaient absents excusés : *GREGOIRE Hubert - SERGENT Nicolas*

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, *Madame Audrey GOGUET*, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après en avoir délibéré et approuvé le Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, vote à l'unanimité l'affectation du résultat suivant pour la Commune :

Constatant : que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	1.500,44 €
- Un excédent reporté de :	60.574,54 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	59.074,10 €
- Un excédent d'investissement de :	38.709,00 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	00,00 €
Soit un excédent de financement de :	38.709,00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	59.074,10 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	59.074,10 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	38.709,00 €

Le Maire :
Christian BOUGAUD

